

A.M.I.A. HSS Holding
SAS au capital de 500.0 euros
Siège social : 22, RUE DE LA REPUBLIQUE 34500 BEZIERS
852778612 R.C.S. BEZIERS

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
EN DATE DU 28/03/2026

Le 28/03/2026, à 14h00 dans les locaux de la société situés au 22, RUE DE LA REPUBLIQUE 34500 BEZIERS, les associés de la Société sont réunis en assemblée générale extraordinaire sur convocation adressée par Par courrier électronique le 13/03/2026 par le président de la Société, conformément aux dispositions des statuts de la Société.

Il est établi une feuille de présence qui est émargée par chacun des associés en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire le cas échéant.

Le président est appelé à présider la séance ;

La feuille de présence, certifiée exacte par le président permet de constater que des associés représentant 100% des actions ayant droit de vote sont présents ou régulièrement représentés.

L'assemblée générale, réunissant le quorum requis pour statuer à titre extraordinaire, est valablement constituée et peut régulièrement délibérer sur les questions qui lui sont présentées.

Sont déposés sur le bureau et mis à la disposition des associés :

- un exemplaire des statuts à jour de la Société ;
- les projets de résolutions définitifs sur lesquels les associés sont invités à délibérer ;
- le rapport du président ;
- la feuille de présence susvisée.

Le président rappelle l'ordre du jour de la réunion :

1. Rapport du président
2. Changement de dénomination sociale (première résolution)

3. Changement de nom commercial (deuxième résolution)
4. Changement d'objet social (troisième résolution)
5. Modification corrélative des statuts de la Société (quatrième résolution)
6. Pouvoirs en vue des formalités (cinquième résolution)

Lecture est donnée du rapport du président. Le président ouvre ensuite la discussion et donne la parole aux associés.

Personne ne demandant la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

Changement de dénomination sociale (première résolution)

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du président, décide de modifier la dénomination sociale de la société qui devient : A.M.I.A. HSS

Ce changement prendra effet à compter du 30/03/2026.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Changement de nom commercial (deuxième résolution)

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du président, décide de modifier le nom commercial de la société qui devient : H Conseil

Ce changement prendra effet à compter du 30/03/2026.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Changement d'objet social (troisième résolution)

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du président, décide de modifier l'objet social désormais libellé comme suit :

- Le conseil, l'assistance, la formation, la réalisation d'études, de veille, d'audits, d'analyses ou de prestations, dans tous les domaines en faveur de toute personne physique ou morale, privée ou publique, jouissant ou non de la personnalité juridique ;
- La souscription, l'acquisition et la gestion de toute valeur mobilière, action, part sociale, dans toute société constituée ou à constituer ;

XH

VH

- Et plus généralement toute opération pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe, de nature à favoriser son extension ou son développement.

Ce changement prendra effet à compter du 30/03/2026.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Modification corrélative des statuts de la Société (quatrième résolution)

L'assemblée générale, compte tenu du changement de dénomination sociale de la Société, décide de modifier l'article 2 des statuts de la façon suivante :

«La dénomination de la société est : A.M.I.A. HSS. »

Le reste de l'article reste inchangé.

L'assemblée générale, compte tenu du changement de dénomination sociale de la Société, décide de modifier l'article 2 des statuts de la façon suivante :

« Le nom commercial de la société est : H Conseil. »

Le reste de l'article reste inchangé.

L'assemblée générale, compte tenu du changement d'objet social de la Société, décide de modifier l'article 3 des statuts de la façon suivante:

« La société a pour objet :

- Le conseil, l'assistance, la formation, la réalisation d'études, de veille, d'audits, d'analyses ou de prestations, dans tous les domaines en faveur de toute personne physique ou morale, privée ou publique, jouissant ou non de la personnalité juridique ;

- La souscription, l'acquisition et la gestion de toute valeur mobilière, action, part sociale, dans toute société constituée ou à constituer ;

- Et plus généralement toute opération pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe, de nature à favoriser son extension ou son développement. »

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

XH

VH

Pouvoirs en vue des formalités (cinquième résolution)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir toutes formalités de publicités et de dépôt, et généralement faire le nécessaire aux fins de ce qui précède.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 15h00.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par chacun des membres du bureau à l'issue de l'assemblée générale extraordinaire du 28/03/2026.

Fait à Beziers

Le 28/03/2026

Xavier Hubert
Associé Président

Xavier Hubert

Véronique Hubert
Associé Directeur Général



XH

VH